



Enfant majeur paye tout à charge de son papa

Par **Sophie**, le **04/09/2012** à **11:48**

Bonjour,

Voilà, ma fille âgée de 18 ans (aujourd'hui) a été installée dans un studio pour son apprentissage d'esthétique par son père qui en a la garde suite à un changement de garde accepté par le juge.

Dès son installation (17 ans), ma fille prenait tout à sa charge sauf l'alimentation. Elle paye le loyer (moins APL qui était versé à son père), l'EDF, l'assurance du studio, son portable, son bus vert pour venir nous rendre visite,

Mais son père la déclare toujours à sa charge pour la CAF et l'impôt. Puisque tout est à son nom, il a ainsi des preuves administratives malgré que tout est payé par ma fille.

J'ai essayé de faire entendre raison à ma fille en lui disant de tout mettre à son nom et qu'ainsi elle aurait plus d'aide. En vain..... papa est derrière...

De ce fait, maintenant qu'elle est majeure. Si la situation est toujours identique, a-t-il le droit de faire ceci ? On ne peut pas dire que c'est une fraude ou un abus de confiance ?

Que faire ?